

Au-delà de la voiture électrique :

LA VOITURE LA PLUS ÉCOLOGIQUE EST LA VOITURE QU'ON N'ACHÈTE PAS!

Afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) recommande d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050^[i]. En outre, selon la stratégie énergétique suisse, notre consommation d'énergie doit diminuer de 43 % d'ici 2035^[ii]. C'est pourquoi les Verts neuchâtelois considèrent nécessaire que le parc automobile soit drastiquement réduit et assaini d'ici là. Pour ce faire, ils proposent 5 recommandations ayant pour objectif un transfert modal écologique. De plus, ils exigent que les voitures 100% thermiques construites après 2021 ne puissent plus être immatriculées. Cet arrêt d'immatriculation ne concernera pas les voitures d'occasion, ni les voitures électriques ou hybrides rechargeables.

En effet, selon plusieurs analyses de son cycle de vie, la voiture électrique est tolérable pour autant qu'elle soit compacte (batterie de 40 kWh maximum) et qu'elle soit nécessaire pour parcourir au moins 8'000km par an. Dans ces conditions, le faible impact environnemental de l'utilisation d'une voiture électrique compacte peut compenser la consommation d'énergie importante ^[iii] requise pour sa fabrication, ainsi que l'impact environnemental très élevé de la fabrication des batteries. En outre, pour des besoins de déplacements inférieurs à 8'000 km/an, il est de toute façon financièrement plus avantageux d'utiliser une voiture en auto-partage, de préférence électrique (p. ex. Mobility).

L'impact environnemental d'une voiture électrique compacte peut être réduit lorsque l'électricité qui l'alimente est totalement «décarbonée» et produite exclusivement à partir d'énergies renouvelables. L'amélioration constante des batteries et la possibilité pour ces dernières d'être réutilisées, par exemple comme batteries domestiques, pourraient permettre à terme de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles rares nécessaires à leur production.

Les Verts NE insistent toutefois sur le fait que l'achat d'une voiture électrique neuve ne doit se faire qu'en dernier recours et certainement pas automatiquement en remplacement ou en plus d'un autre véhicule, sous prétexte qu'il est « écologique », et ceci afin d'éviter tout « effet rebond ». Ce phénomène fréquent consiste en l'annulation des gains environnementaux obtenus par un produit à cause de l'engouement excessif qu'il suscite.

Dans le but d'éviter cet effet rebond et de réduire le parc automobile ainsi que notre impact environnemental, il est impératif d'adapter notre mobilité. Conscient-e-s que chacun-e a des besoins différents en fonction de son lieu de résidence, du lieu et de la nature de son travail, les Verts NE émettent 5 recommandations en matière de mobilité :

1. Chacun-e devrait tendre à se loger à proximité de son lieu de travail, de l'école où vont ses enfants, des commerces et des transports en commun, pour que tout déplacement, y compris pour les loisirs, puisse se faire prioritairement en **mobilité douce** : à pied, en vélo, à trottinette, etc.

2. Si la distance à parcourir est trop importante, la priorité devrait être mise sur les **transports publics** : train, tramway, bus, bateau, etc.
3. Si aucun transport public n'est disponible, ou si les horaires de ces derniers sont trop défavorables, une solution en **auto-partage** devrait être prioritaire : voiture partagée, covoiturage, Mobility, etc.
4. Si aucune des solutions ci-dessus n'est possible, l'acquisition d'un **véhicule motorisé d'occasion** d'une taille modeste pour le nombre de personnes à transporter sera privilégiée. La consommation de celui-ci (qu'elle soit fossile ou électrique) en est ainsi réduite de la part dévolue à sa fabrication, qui peut se monter à 20 voire 30% de celle utilisée pendant toute sa durée de vie ^[iii].

De plus, les Verts NE invitent à faire preuve de créativité et de souplesse en développant la mobilité multimodale décarbonée. Que ce soit en vélo puis en train, en voiture électrique puis en bus ou en trottinette puis en covoiturage, à chacun-e son mix modal !

5. Les **collectivités publiques** - communes, cantons, Confédération - doivent immédiatement tout mettre en œuvre, prioritairement, en matière de développement et d'attractivité des transports en commun, de la mobilité douce et de l'auto-partage. Ceci libérera de l'espace public et permettra l'abandon des voitures thermiques à l'échéance 2035, puis la diminution progressive de l'utilisation des voitures électriques.

Enfin, l'impact sur la santé, le bruit et le climat de la voiture thermique (à consommation d'énergies fossiles) n'est plus à démontrer. Pour que le parc automobile soit assaini à l'horizon 2035, les Verts NE demandent donc de cesser d'immatriculer les nouvelles voitures 100% thermiques dès 2022, permettant toutefois l'utilisation de celles fabriquées avant cette date jusqu'au bout de leur cycle de vie. Cette interdiction d'immatriculation ne concernera pas la voiture électrique, ni la voiture hybride rechargeable.

Afin de réduire significativement l'impact environnemental de la mobilité d'ici 2035 et au-delà, les Verts NE continueront de déposer des propositions concrètes à tous les niveaux politiques.

[i] Rapport spécial du GIEC : [lien](#)

[ii] ATE Ecomobiliste 2019 p 4-5, 48-49 : [lien](#)

[iii] Étude réalisée pour le compte de l'ADEME : [lien](#)

[iiii] Présentation du 18 janvier 2018 de l'OFEN (office fédéral de l'environnement) : [lien](#)